
Espace de réemploi en déchèterie

Territoire de la Côte Ouest

Service Environnement
1 Rue Eliard Laude Bp 49
97822 Le Port

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Jacques Potier

jacques.potier@tco.re

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

L'action nait de la modification des textes règlementaires et de la possibilité d'inclure des espaces de réemploi en déchèterie.

Suite à une étude de faisabilité d'une recyclerie sur le territoire, nous savons qu' environ 80 tonnes d'objets réutilisables en l'état circulent chaque année dans nos 11 déchèteries.

Les encombrants et textiles représentent 20% des déchets produits par les ménages sur notre territoire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Allonger la vie des objets en communiquant sur le fait que « ce n'est pas parce qu'un objet ne nous sert plus qu'il est inutile. »
- Etre exemplaire vis-à-vis de la population
- Réduire la quantité de déchets encombrants qui finissent à l'enfouissement
- Augmenter la fréquentation en déchèterie (nous avons un système de collecte en porte à porte des encombrants qui n'incite pas beaucoup la population à venir en déchèterie)

Résultats quantitatifs

- 180 dépôts d'objets en 1 mois et demi de fonctionnement.

Résultats qualitatifs

- Bonne visibilité de l'action, exemplaire auprès des habitants
- Découverte d'un public réellement demandeur de ce genre d'initiative (cette initiative conforte les comportements éco-citoyens de ceux qui viennent déjà en déchèterie)

MISE EN OEUVRE

Planning

Août 2013 | Validation par les élus de l'espace de réemploi

Septembre à Novembre 2013	Réalisation des outils de communication et règlement en concertation avec les agents de déchèterie et leurs responsables
Décembre 2013	Installation de l'algéco dans la déchèterie et habillage de l'espace
Février 2014	Ouverture de l'espace de réemploi

Moyens humains

- Chargé de communication pour la réalisation des outils (prestation dans le cadre d'un marché plus global): 2% ETP
- Co-construction des outils et accompagnement de la démarche par le chargé de mission prévention : 5% ETP
- Agent de déchèterie qui doit évoluer dans ses pratiques professionnelles

Moyens financiers

Un algéco (propriété du TCO): Vérifier si disponibilité en régie. Autrement, compter entre 3000 et 15000 euros selon le type d'espace désiré (conteneur, chalet, etc)

Outils de communication : Coût de la création. Aujourd'hui, nous avons plastifié des affiches A4 et A3 donc le coût est dérisoire.

Moyens techniques

- Registre de dépôt et retrait des objets (obligation réglementaire)
- Règlement (le règlement permet de donner les règles d'utilisation mais aussi rappeler que la responsabilité relève de la personne qui récupère l'objet et non de la collectivité).

Partenaires mobilisés

Prestataire qui gère les déchèteries.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est parfaitement reproductible, à 2 conditions :

1. Disposer de suffisamment de foncier dans les déchèteries. Mais une version réduite peut-être imaginé : uniquement pour les livres, CDs et objets peu volumineux.
2. Avoir 2 agents qui travaillent sur la déchèterie si l'espace est éloigné du local des agents ou réaliser l'espace à proximité du local des agents s'il est seul.

Difficultés rencontrées

C'est une action qui semble relevé du bon sens pour tout le monde donc nous ne pouvons pas prétendre à de l'originalité...

Si ce n'est qu'il ne faut pas voir cette action comme un moyen de réduire les déchets mais plutôt comme un moyen pour sensibiliser la population à l'utilité des objets : « ce n'est pas parce qu'un objet ne me sert pas qu'il est inutile... Il peut servir à d'autres ».

Recommandations éventuelles

- Il est impératif d'impliquer les agents de déchèterie dès le démarrage de l'action. Cela va impacter directement leur activité et ils ont beaucoup d'inquiétudes à soulever.
- Le registre peut très vite sembler obsolète pour les agents (il l'est un peu dans les faits). Il faut donc bien insister auprès des responsables des agents sur l'obligation de tenir ce registre (au moins partiellement).

- • Il ne sert à rien d'essayer d'avoir un suivi trop méticuleux, ça devient un véritable casse-tête.
- • Il vaut mieux autoriser tous les objets en état de réemploi pour simplifier les consignes d'utilisation.
- • Il faut préciser dès le règlement que les objets relèvent de la responsabilité de la personne qui les récupère : autrement dit, nous ne sommes pas responsables "des plombs qui disjonctent lors de la mise sur le réseau d'un appareil" par exemple.

Mots clés

REEMPLOI | PREVENTION DES DECHETS | DECHETERIE | MENAGE | CONSOMMATEURS | TEXTILE | DECHET ENCOMBRANT

Dernière actualisation

Avril 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale